

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 17 décembre 2020

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 18/12/2020

D/2020-045

Aujourd'hui, jeudi 17 décembre 2020, à 11 heures 00, s'est réuni Maison des associations, 55 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Mérignac, et en visio conférence le comité syndical sous la présidence de :

Monsieur Serge BERPERRON

Etaient présents :

A titre de titulaires en présentiel :

Mesdames, FAMHY, KUHN et AMOUROUX et Messieurs BERPERRON, FEYTOUT et GIRARD

A titre de titulaires en distanciel :

Mesdames SCHMITT, BOUVIER

A titre de suppléante en présentiel :

Madame DELNESTE

Etaient excusés :

Mesdames JAMET, DEMANGE, DELUC, LE BOULANGER, LECERF, et EL KHADIR et Monsieur ARFEUILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D - 2020/045

MARCHE D'EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

AVENANT N°3

DECISION - AUTORISATION

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical:

Par marché n°15.M01 notifié le 01 Juillet 2016, l'entreprise SPIE FACILITIES s'est vue confier par le SIVU Bordeaux Mérignac le marché d'exploitation et de maintenance des installations techniques. Ce marché, passé selon un appel d'offre ouvert a été conclu pour un montant de 664 403.34 € H.T sur la durée totale du marché soit 4 ans fermes et une année de reconduction.

Un avenant n°1, notifié le 06/12/2016, a été passé afin de prendre en compte des modifications techniques sur le périmètre des prestations. A l'issue de l'avenant n°1 le montant forfaitaire du marché est de 535 939.10 € H.T pour la période initiale et de 130 135.10 € H.T pour la période de reconduction. Un avenant n°2, notifié le 22/12/2016, a ensuite été passé afin d'enregistrer le transfert du marché de la société SPIE SUD OUEST vers la société SPIE FACILITIES suite à une opération de restructuration.

Le marché d'exploitation et maintenance arrive à son terme au 31 Décembre 2020. Une nouvelle consultation a donc été lancée. Il est prévu que les prestations du nouveau marché commencent à compter du 1^{er} Mars 2021 soit deux mois après la fin du marché actuel. En effet, la prise en charge des installations suite au renouvellement du marché étant un moment critique, il est nécessaire que ces opérations se réalisent en dehors des périodes de fin d'années. Elles doivent en effet laisser le temps au titulaire du marché de s'approprier les installations techniques du SIVU afin d'être pleinement opérationnel.

Il convient donc de prolonger la durée du marché actuel de deux mois jusqu'au 29/02/2021.

Un avenant a été rédigé pour prolonger le marché actuel de deux mois et intégrer l'incidence financière de cette prolongation au montant du marché.

Le montant total du marché ainsi modifié s'élève à 701 974.20 € H.T ce qui représente une augmentation cumulée du marché par rapport au montant initial (Avenants 1 et 3) de 5.65 %.

Pour l'année en cours (période de reconduction 2020) le montant des prestations passe de 130 135.10 € H.T à 166 035.10 € H.T soit une augmentation de 35 900.00 € H.T.

Il vous est proposé d'autoriser la signature de l'avenant n°3.

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare – 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 Décembre 2020,
Vu le projet d'avenant n°3 tel qu'annexé à la présente

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Autorise sa Présidente à signer l'avenant n°3 au marché 15.M01 ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 17/12/2020

Le Vice-Président

Serge BERPERRON

